

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 AOÛT 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 14 août 2017, à 19h30, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Berthe, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Frédéric Asselin
Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	André Fontaine
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Serge Gagnon	Claire Messier
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général par intérim, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Michel Morin et Marc Campagna et Monsieur Stéphane Turcotte, directeur général adjoint par intérim.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 5 et 11 juillet 2017.
- Les listes des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de juin 2017 et de juillet 2017 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2017 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- Les listes pour les mois de juin et juillet 2017 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- Les listes des écritures d'amendement budgétaire pour les mois de juin et juillet 2017.
- Le certificat confirmant que le règlement d'emprunt numéro **679** (décrétant l'acquisition de bacs roulants bleus et bruns, de bacs de cuisine, de conteneurs semi-enfouis et équipements nécessaires ainsi que l'embauche d'une personne ressource en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 7 179 125 \$) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION NO : 284-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** la séance soit ouverte.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 285-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 4.3 «Adoption du règlement d'emprunt numéro 692 décrétant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville pour rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord », 4.5 « Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 689 décrétant le remplacement et l'amélioration des systèmes de stockage des sites pétroliers Maxime, Vallée-des-Rois et Plaisance, le remplacement des portes et fenêtres du centre Angora ainsi que la réfection partielle de la maçonnerie pour les immeubles situés au 148, rue Saint-André, et 748, rue Saint-Pierre, et des immeubles abritant les postes de pompage Saint-Pierre, Moody, Bergeron, Comtois et Maxime » et 8.1 « Critères de sélection- parc canin ».

1. Ouverture de la séance (284-08-2017);
2. Adoption de l'ordre du jour (285-08-2017);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017 (286-08-2017);

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Nomination – maire suppléant (287-08-2017);

- 4.2 Adoption du règlement numéro 551-1 modifiant le règlement d'emprunt numéro 551 décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré, et ce, afin de décréter une taxation à l'ensemble du territoire (288-08-2017);
- 4.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 692 décrétant des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant les villes de Terrebonne, Sainte-Anne-des-Plaines et Blainville pour rejoindre la Route verte via le parc linéaire du P'tit Train du Nord (retiré);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 541-1 modifiant les objets du règlement numéro 541 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement du 513, montée Masson, afin de prévoir des travaux de réaménagement supplémentaire au 513, montée Masson et des travaux de réaménagement aux bâtiments administratifs situés au 3630, rue Émile-Roy et au 790, rue Saint-Pierre (289-08-2017);
- 4.5 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 689 décrétant le remplacement et l'amélioration des systèmes de stockage des sites pétroliers Maxime, Vallée-des-Rois et Plaisance, le remplacement des portes et fenêtres du centre Angora ainsi que la réfection partielle de la maçonnerie pour les immeubles situés au 148, Saint-André, et 748, Saint-Pierre, et des immeubles abritant les postes de pompage Saint-Pierre, Moody, Bergeron, Comtois et Maxime (retiré);
- 4.6 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt numéro 662 ayant pour objet le remboursement à la MRC les Moulins des coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Ruisseau de La Plaine (290-08-2017);
- 4.7 Résolution modifiant la résolution numéro 565-12-2016 fixant la date des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017 afin de modifier le lieu où se tiendra la séance du conseil le 11 septembre 2017 (291-08-2017);
- 4.8 Demande au ministère des Transports du Québec – travaux d'élargissement de la route 337 (292-08-2017);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Dépôt du rapport du trésorier – adjudication de soumission - émission d'obligations au montant de 16 960 000 \$ (293-08-2017);
- 5.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 32 405 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2017 (294-08-2017);
- 5.3 Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2016 en réduction du solde de l'emprunt lors de leur financement (295-08-2017);
- 5.4 Affectation à l'exercice financier 2017 de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés en 2013, 2014 et 2015 (296-08-2017);

5.5 Autorisation – transferts et affectation de sommes provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé (297-08-2017);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT**

6.1 Autorisation de signature – entente intermunicipale entre les villes de Terrebonne et Mascouche – appel d'offres pour l'acquisition de bacs roulants et pour la collecte et le transport des matières résiduelles (298-08-2017);

6.2 Adoption de soumission – achat de chlorure de sodium (299-08-2017);

6.3 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation des chaussées et remplacement de sections de bordures et de trottoirs – secteur Terrebonne – TECQ III (300-08-2017);

6.4 Adoption de soumission – travaux de réhabilitation des chaussées et remplacement de sections de bordures et de trottoirs – secteurs Terrebonne et Lachenaie – TECQ III (301-08-2017);

6.5 Adoption de soumission – travaux d'inspection télévisée des conduites d'égouts – TECQ III (302-08-2017);

6.6 Adoption de soumission – travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que le remplacement des feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana (303-08-2017);

6.7 Adoption de soumission – travaux d'aménagement d'un trottoir sur le boulevard de la Pinière et le raccordement au trottoir du chemin Gascon (304-08-2017);

6.8 Adoption de soumission – achat et installation d'un quai au parc Aristide-Laurier (305-08-2017);

6.9 Renouvellement du contrat (deuxième renouvellement d'un an) – entretien électrique dans les immeubles (306-08-2017);

## **7. URBANISME**

7.1 Dérogations mineures (307-08-2017) ;

7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (308-08-2017);

7.3 Usage conditionnel – 766, rue Léopold-Lachapelle - remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis (salle de réception) par l'usage « service de bien-être et de charité» (309-08-2017);

7.4 Adoption du règlement numéro 1001-273 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de « classe B – multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François) (310-08-2017);

- 7.5 Consultation publique et adoption du règlement numéro 1005-038 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de prévoir dans la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François (311-08-2017);
- 7.6 Consultation publique et adoption du règlement numéro 1005-039 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de quatre (4) étages et plus (312-08-2017) ;
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-274 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones 9066-07, 9066-71, 9165-53, 9165-17, 9564-20, 9564-32, 9564-43 (313-08-2017);
- 7.8 Appui au projet multicientèle de 135 logements communautaires de type « clé en main » dans le pôle de la Croisée urbaine (314-08-2017);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 8.1 Critères de sélection- parc canin (retiré et remis à une prochaine séance);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la « Politique de reconnaissance » (315-08-2017);
- 8.3 Autorisation – versement de subventions – organismes (316-08-2017);
- 8.4 Adoption de la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace » (317-08-2017);

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

- 9.1 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2017-01 – Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. – jours fériés à la Direction de l'incendie (318-08-2017);
- 9.2 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2017-13 reconnaissant l'invalidité d'une employée – Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. (319-08-2017);
- 9.3 Nomination de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne pour un mandat de sept (7) ans débutant le 25 octobre 2017 (320-08-2017);

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (321-08-2017);
- 10.2 Appui à la Ville de Bois-des-Filion concernant son règlement numéro 972 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (322-08-2017);
- 10.3 Appui à la Ville de Blainville pour la modification proposée à son règlement sur les véhicules lourds concernant la route de camionnage donnant accès au quartier en développement Chambéry (323-08-2017);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra dans le gymnase de l'école l'Odysée, au 2201, rue de la Jonquille, Terrebonne, le lundi 11 septembre 2017, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE (324-08-2017).**

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 286-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017 soit adopté.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 287-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** Monsieur le conseiller André Fontaine soit nommé maire suppléant pour la période du 15 août au 13 novembre 2017.

Lorsque le maire est absent, que Monsieur le conseiller André Fontaine soit autorisé à signer ou endosser, conjointement avec la trésorière, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

**QUE** le conseil municipal remercie Monsieur le conseiller Paul Asselin pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 288-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve**

**APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**QUE** le règlement modifiant le règlement numéro 551 décrétant des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée Major et sur le chemin du Trait-Carré et prévoyant un emprunt au montant de 1 185 000 \$ pour en payer le coût, et ce, afin de décréter une taxation à l'ensemble du territoire de la Ville, soit adopté sous le numéro 551-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 289-08-2017

**PROPOSÉ PAR :** Marie-Josée Beaupré

**APPUYÉ PAR :** Marie-Claude Lamarche

**QUE** le règlement modifiant les objets du règlement numéro 541 décrétant l'acquisition, l'amélioration et le réaménagement de l'immeuble situé au numéro 513, montée Masson (Caisse populaire Desjardins) et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 445 300\$ afin de prévoir des travaux de réaménagement supplémentaire au 513, montée Masson et des travaux de réaménagement aux bâtiments administratifs situés au 3630, rue Émile-Roy et au 790, rue Saint-Pierre, soit adopté sous le numéro 541-1.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 290-08-2017

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion et présente le projet de règlement, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, du règlement (662) ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux d'entretien des branches 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Ruisseau de La Plaine et prévoyant un emprunt au montant de 111 810\$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**RÉSOLUTION NO :** 291-08-2017

**PROPOSÉ PAR :** Brigitte Villeneuve

**APPUYÉ PAR :** Nathalie Bellavance

**QUE** la résolution numéro 565-12-2016 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2017 soit modifiée afin d'y mentionner que la séance du 11 septembre 2017 se tiendra au gymnase de l'école l'Odyssee, au 2201, rue de la Jonquille à Terrebonne, secteur La Plaine.

**QU'**un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 292-08-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** les problèmes de circulation sur la route 337 (boulevard Laurier), dans le secteur La Plaine, sont connus depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT QUE** ces problèmes nuisent grandement à la qualité de vie des gens qui l'empruntent quotidiennement et qu'ils ont un impact économique indéniable pour la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Terrebonne a, à de très nombreuses reprises, offert son entière collaboration au MTQ dans la réalisation de ces travaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Transports a annoncé, en 2013, que les travaux d'élargissement de la route 337, entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand dans le secteur La Plaine, auraient lieu en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** cet échéancier, depuis cette annonce, a été repoussé à de nombreuses reprises ;

**CONSIDÉRANT QU'**en mars 2017, dans le cadre d'une rencontre d'information du MTQ, le maire de Terrebonne a été informé que les travaux débuteraient finalement en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Terrebonne n'a toujours pas reçu, à ce jour, un échéancier précis ni un engagement ferme du MTQ que les travaux débuteront bel et bien en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en plus des impacts qu'elle a sur les citoyens de Terrebonne, la congestion quotidienne de la route 337 a des conséquences pour les citoyens de nombreuses municipalités avoisinantes, notamment ceux de Mascouche, de Saint-Lin-Laurentides et de Sainte-Anne-des-Plaines;

**CONSIDÉRANT QUE** près de 40 000 véhicules empruntent quotidiennement la route 337 dans le secteur visé par le projet d'élargissement ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande au ministre des Transports de s'engager à prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les travaux d'élargissement de la route 337 se fassent dans les meilleurs délais, et par souci de transparence, de rendre public l'échéancier des travaux.

**QUE** la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

Monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports  
Madame Lise Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de Lanaudière  
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson  
Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne  
Monsieur François Legault, député de l'Assomption  
Monsieur Luc Thériault, député de Montcalm  
Monsieur Michel Boudrias, député fédéral de Terrebonne  
Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche  
Monsieur Patrick Massé, maire de Saint-Lin-Laurentides  
Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 293-08-2017

**PROPOSÉ PAR :** Frédéric Asselin

**APPUYÉ PAR :** Claire Messier

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte du rapport déposé par la trésorière, daté du 21 juin 2017, concernant l'adjudication d'une émission d'obligations au montant de 16 960 000\$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et en vertu du règlement numéro 56 de la Ville de Terrebonne.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :** 294-08-2017

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 32 405 000 \$ qui sera réalisé le 29 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
476	251 173 \$
76	10 600 \$
76	5 700 \$
265	155 000 \$
246	15 689 \$
395	250 000 \$
311	126 934 \$
434	670 000 \$
327	1 018 910 \$
486	260 000 \$
342	34 615 \$
487	825 000 \$
530	1 210 000 \$
941	581 800 \$
2337-1	25 800 \$
536	404 827 \$
108	344 000 \$
540	630 000 \$
125	272 352 \$
548	60 000 \$
128	19 436 \$
560	1 115 000 \$
143	694 900 \$
581	237 000 \$
596	4 000 000 \$
183	592 700 \$
192	1 169 050 \$
601	70 000 \$
196	82 800 \$
619	1 500 000 \$
640	2 000 000 \$
202	66 242 \$
642	2 500 000 \$
240	146 900 \$
247	305 700 \$
263	59 400 \$
272	900 200 \$
288	121 400 \$
293	27 806 \$
294	154 020 \$
304	8 000 \$
306	652 940 \$
318	224 800 \$
320	34 500 \$
323	49 400 \$
348	132 700 \$
349	455 300 \$
352	397 100 \$
356	103 500 \$
175	438 500 \$
206	135 800 \$
208	172 600 \$
209	92 500 \$
210	101 700 \$

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
212	57 200 \$
213	134 193 \$
217	46 900 \$
232	125 900 \$
233	87 496 \$
234	322 820 \$
235	234 500 \$
236	35 100 \$
237	61 200 \$
238	47 000 \$
239	39 500 \$
258	54 000 \$
269	41 000 \$
273	3 100 \$
287	20 300 \$
303-1	13 100 \$
203	91 900 \$
382	188 271 \$
429	425 400 \$
203	12 737 \$
343	102 800 \$
370	387 500 \$
641	3 800 789 \$
647	158 000 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 476, 265, 395, 434, 486, 487, 530, 536, 540, 548, 560, 581, 596, 601, 619, 640, 642, 382, 203, 343, 370 et 641, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne avait le 28 août 2017 un emprunt au montant de 1 228 000 \$ sur un emprunt original de 13 433 000\$, concernant le financement des règlements d'emprunt numéros 76, 246, 311, 327 et 342;

**ATTENDU QU'**en date du 29 août 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui sera réalisée le 29 août 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunt numéros 76, 246, 311, 327 et 342;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Claire Messier**

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février (29 février si année bisextile) et le 29 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE  
801, boulevard des Seigneurs  
TERREBONNE, QC  
J6W 1T5

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 476, 265, 395, 434, 486, 487, 530, 536, 540, 548, 560, 581, 596, 601, 619, 640, 642, 382, 203, 343, 370 et 641 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 476, 265, 395, 434, 486, 487, 530, 536, 540, 548, 560, 581, 596, 601, 619, 640, 642, 382, 343, 370 et 641 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 29 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**QUE**, compte tenu de l'emprunt par obligations du 29 août 2017, le terme originel des règlements d'emprunt numéros 76, 246, 311, 327 et 342 soit prolongé de 1 jour.

### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 295-08-2017**

**ATTENDU QUE** les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au cours de l'exercice financier 2016 totalisent 372 569,06\$;

**ATTENDU QUE** la pratique courante de la Ville de Terrebonne en matière de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés est d'appliquer ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

**ATTENDU QUE**, pour désigner ce montant réservé pour le service de la dette, une résolution du conseil municipal est nécessaire ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-905-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2016 pour un montant total de 372 569,06\$, conformément à l'article 8, 3<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, LRQ,c.D-7, à savoir :

Règlement	Crédit	Règlement	Crédit
128	6 464,33\$	577	2 176,77\$
277	164 432,00\$	590	1 683,63\$
464	1 386,64\$	598	1 458,06\$
476	2 327,44\$	610	3 891,71\$
511	42 169,60\$	627	1 332,13\$
527	25 258,19\$	630	95 043,83\$
552	626,49\$	631	12 629,97\$
568	2 336,70\$	644	2 541,62\$
575	6 809,95\$		<b>372 569,06\$</b>

### ADOPTÉ

**RÉSOLUTION NO : 296-08-2017**

**ATTENDU QUE** les résolutions du conseil numéros 172-04-2014, 281-05-2015 et 227-05-2016 indiquent que les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés en 2013, 2014 et 2015 ont été réservés pour le rachat de capital lors du refinancement des emprunts;

**ATTENDU QUE** le budget 2017 prévoit une affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés à l'exercice financier 2017 pour un montant de 258 000\$ selon les tableaux suivants :

**Pour la résolution 172-04-2014:**

Règlement	SOLDE DISPONIBLE
509	13 174,76\$
526	4 457,27\$
554	2 305,01\$

**Pour la résolution 281-05-2015:**

Règlement	SOLDE DISPONIBLE
497	12 496,56\$
580	14 607,73\$
585	39 160,83\$
605	11 219,88\$

**Pour la résolution 227-05-2016:**

Règlement	SOLDE DISPONIBLE
510	51 807,78 \$
512	28 591,13 \$
524	5 445,11 \$
533	15 315,29 \$
547	43 454,68 \$
564	2 230,88 \$
603	8 246,09 \$
606	1 262,94 \$
618	4 224,06 \$

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-906-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que soient et sont affectés, à l'exercice financier 2017, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés suivant la résolution 172-04-2014 (règlements # 509, 526 et 554), la résolution 281-05-2015 (règlements # 497, 580, 585 et 605) et la résolution 227-05-2016 (règlements # 510, 512, 524, 533, 547, 564, 603, 606 et 618) pour un montant total de 258 000 \$ et que ces résolutions soient modifiées en conséquence.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 297-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal, suivant la recommandation CE-2017-907-REC du comité exécutif du 9 août 2017, autorise le transfert d'une somme de 319 080\$ de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté – Ressources humaines à l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2016 afin d'annuler cet excédent accumulé affecté antérieurement.

**QUE** le conseil municipal autorise une affectation de 2 666 961\$ au 31 décembre 2016 provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté afin d'équilibrer les résultats 2016.

**QUE** le conseil municipal autorise le transfert des sommes suivantes au 31 décembre 2016 provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté à l'excédent de fonctionnement accumulé affecté – Transport en commun afin de modifier les fins prévues de ces excédents de fonctionnement accumulés affectés. Ce transfert est requis afin de pourvoir au remboursement au titre de la taxe spéciale imposée pour le transport en commun et le train de l'est :

AUTO-ASSURANCES	375 758\$
RÉSERVE EAU POTABLE BRIS	303 784\$
ASSAINISSEMENT / VIDANGE DES BOUES	356 496\$
CONTRÔLE ÉROSION	130 490\$
FONDS DE PENSION	1 490 000\$
RESSOURCES HUMAINES	180 920\$
BUDGET RECHERCHE ET SECRÉTARIAT	20 000\$
ENVIRONNEMENT	28 691\$
TRAVAUX HYGIÈNE DU MILIEU	45 510\$
RÉNOVATION ÉDIFICES	98 773\$
SÉCURITÉ CIVILE	202 617\$

3 233 039\$»

**QUE** la présente résolution abroge la résolution numéro 577-12-2016.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 298-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : André Fontaine**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-884-REC du comité exécutif du 11 juillet 2017, autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Mascouche pour préparer des appels d'offres conjoints, soit par la Ville de Mascouche pour l'acquisition des bacs roulants et autres équipements et par la Ville de Terrebonne pour la collecte et le transport des matières résiduelles regroupant la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 299-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de chlorure de sodium pour la saison 2017-2018 (SA17-9044) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juillet 2017 à 11 h 12, à savoir :

Compass Minerals Canada Corp.	1 233 313,83\$ t.t.c.
Technologie de dégivrage Cargill	1 265 046,93\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Compass Minerals Canada Corp. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 juillet 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 1 241 730\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 4 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-927-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **COMPASS MINERALS CANADA CORP.**, datée du 14 juillet 2017, pour l'achat de chlorure de sodium pour la saison 2017-2018, le tout pour un montant de 1 072 680\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0259 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 300-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réhabilitation des chaussées et remplacement de sections de bordures et de trottoirs pour le secteur de Terrebonne (rues Marie-Jeanne-Lauzon, de Trieste, Leman, de Modène, de Verviers, Germain, Claire, Samuel-de-Champlain, Durocher, Robert, Prévert, Philippe-Ferland et de Ristigouche) (TECQ III) (SA17-3017) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juillet 2017 à 11 h 01, à savoir :

Groupe TNT inc.	1 983 114,38\$ t.t.c.
Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	1 984 861,14\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Pavages Multipro inc.	2 030 900,06\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	2 184 956,50\$ t.t.c.
Construction Viatek inc.	2 197 790,07\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Groupe TNT inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 24 juillet 2017 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur régional de la firme Comeau Experts-Conseils et indique qu'aucun écart de prix disproportionnel n'a été constaté ;

**ATTENDU** également le rapport daté du 24 juillet 2017 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 2 100 000\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 4 août 2017 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Groupe TNT inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-931-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **GROUPE TNT INC.**, datée du 18 juillet 2017, pour les travaux de réhabilitation des chaussées et remplacement de sections de bordures et de trottoirs pour le secteur de Terrebonne (rues Marie-Jeanne-Lauzon, de Trieste, Leman, de Modène, de Verviers, Germain, Claire, Samuel-de-Champlain, Durocher, Robert, Prévert, Philippe-Ferland et de Ristigouche), le tout pour un montant de 1 724 822,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 683.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0264 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante .

**QUE** le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 301-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réhabilitation des chaussées et remplacement de sections de bordures et de trottoirs pour les secteurs de Terrebonne et de Lachenaie (rues de Lussière, de Villieu, de Martignon, Vaillant, J.-S.-Archambault, Eymard, du Curé-Comtois, des Ormes, Langlois, Blondin, du Curé-Cloutier, Dollard et Lacelle) (TECQ III) (SA17-3018) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juillet 2017 à 11 h 04, à savoir :

Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	2 394 176,85\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Groupe TNT inc.	2 471 404,30\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	2 509 300,03\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	2 645 952,10\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 24 juillet 2017 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur régional de la firme Comeau Experts-Conseils et indique qu'aucun écart de prix disproportionnel n'a été constaté;

**ATTENDU** également le rapport daté du 24 juillet 2017 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 2 400 000\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 4 août 2017 ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-932-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 17 juillet 2017, pour les travaux de réhabilitation des chaussées et remplacement de sections de bordures et de trottoirs pour les secteurs de Terrebonne et de Lachenaie (rues de Lussière, de Villieu, de Martignon, Vaillant, J.-S.-Archambault, Eymard, du Curé-Comtois, des Ormes, Langlois, Blondin, du Curé-Cloutier, Dollard et Lacelle), le tout pour un montant de 2 082 345,60\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 683.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0265 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 302-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'inspection télévisée des conduites d'égouts (boulevard des Seigneurs, rues de la Tesserie, Vaillant, Grande Allée, rue George-VI et le rang Saint-François) (TECQ III) (SA17-3024) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 juillet 2017 à 11 h 07, à savoir :

AquaRehab (Cda) inc.	166 477,82\$ t.t.c.
Beauregard Fosses septiques	175 324,14\$ t.t.c.
Kelly Sanivac inc.	210 243,00\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

(Région Lanaudière-Laurentides)

**ATTENDU QUE** la soumission de la société AquaRehab (Cda) inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 juillet 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 179 000\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 4 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-933-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **AQUAREHAB (CDA) INC.**, datée du 20 juillet 2017, pour les travaux d'inspection télévisée des conduites d'égouts (boulevard des Seigneurs, rues de la Tesserie, Vaillant, Grande Allée, rue George-VI et le rang Saint-François), le tout pour un montant de 144 794,80\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 680.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0267 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratifs .

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 303-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que le remplacement des feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana (SA17-3025) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 28 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 juillet 2017 à 11 h 01, à savoir :

Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides)	931 329,12\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	988 499,29\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	992 572,05\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	1 215 449,59\$ t.t.c.
Maskimo construction inc.	1 242 515,86\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	1 302 565,57\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 25 juillet 2017 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur régional de la firme Comeau Experts-Conseils et indique qu'aucun écart de prix disproportionnel n'a été constaté;

**ATTENDU** également le rapport daté du 26 juillet 2017 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 954 942,11\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-934-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SINTRA INC. (RÉGION LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 20 juillet 2017, pour les travaux de réaménagement des rues O'Diana et Populaire ainsi que le remplacement des feux de circulation à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana, le tout pour un montant de 810 027,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 550.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0268 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 304-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les travaux d'aménagement d'un trottoir sur le boulevard de la Pinière et le raccordement au trottoir du chemin Gascon (SA17-3023) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 21 juin 2017 ;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 juillet 2017 à 11 h 01, à savoir :

Uniroc Construction inc.	214 977,27\$ t.t.c.
Pavage des Moulins inc.	236 676,04\$ t.t.c.
G. Giuliani inc.	356 528,28\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Uniroc Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 juillet 2017 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 230 869,80\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique ;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entrepreneur Uniroc Construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 14 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-935-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré  
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **UNIROC CONSTRUCTION INC.**, datée du 13 juillet 2017, pour les travaux d'aménagement d'un trottoir sur le boulevard de la Pinière et le raccordement au trottoir du chemin Gascon, le tout pour un montant de 186 977,40\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 569 et 668.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0266 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 305-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat et l'installation d'un (1) quai au parc Aristide-Laurier (SA17-6019) ;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 juin 2017 ;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 5 juillet 2017 à 11 h 12, à savoir :

Les industries A.J.A. inc.

162 161,83\$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** la soumission de la société Les Industries A.J.A inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 24 juillet 2017 de Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière ;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 151 000,63\$ (t.t.c.) ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 1<sup>er</sup> août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-946-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES INDUSTRIES A.J.A. INC.**, datée du 4 juillet 2017, pour l'achat et l'installation d'un (1) quai au parc Aristide-Laurier, le tout pour un montant de 141 040,95\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 652.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0256 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**QUE** ce contrat inclut un montant de 35 000\$ (taxes en sus) pour les frais de remisage et d'installation du quai pour une période de cinq (5) ans débutant en 2018. Cette dépense sera financée annuellement par le budget d'opération.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 306-08-2017**

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 434-08-2015, adoptée le 31 août 2017, acceptant la soumission de la société Av-Tech inc. pour le service d'entretien électrique dans les immeubles pour un contrat d'un (1) an pour une somme de 272 033,73\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9057) ;

**ATTENDU QUE** la soumission numéro SA15-9057 pour le service d'entretien électrique dans les immeubles qui a été renouvelée pour une première année (résolution 407-08-2016) arrive à échéance le 30 août 2017 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur et qu'il y a lieu de se prévaloir de la clause de renouvellement pour ce deuxième renouvellement ;

**ATTENDU QUE** l'article 18 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 283 299,73\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat renouvelé l'année dernière plus le pourcentage de 1,8% d'augmentation du taux horaire ;

**ATTENDU** la vérification juridique du 4 août 2017 ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-930-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 31 août 2017, la soumission pour le service d'entretien électrique dans les immeubles avec la société **AV-TECH INC.** pour une somme de 246 401,15\$ (taxes en sus).

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0260 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 307-08-2017**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 20 juin et du 5 juillet 2017, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié le 26 juillet 2017;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. **2017-00271 / 180, rue Marie-Josée / Nicole Mickel / lot 2 918 845**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser la construction accessoire existante (garage isolé), une marge latérale et arrière à 0,31 mètre et 0,72 mètre alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1 mètre.

2. **2017-00267 / 1109, chemin du Coteau / Nathalie Lavigne / lot 2 917 011**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la réalisation d'aménagements extérieurs, la largeur d'une entrée charretière à 9,5 mètres alors que l'article 275 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 7 mètres.

**3. 2017-00327 / 1748, chemin Saint-Charles / Construction Lacourse inc. / lot 4 425 951**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet de construction de 3 habitations multifamiliales :

- la réduction de la largeur de la façade des bâtiments à 15,8 mètres alors que la grille des usages et des normes 9661-08 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 16,4 mètres de façade;
- la réduction de la marge arrière à 4,44 mètres alors que la grille des usages et des normes 9661-08 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 10 mètres.

**4. 2017-00253 / 260-15<sup>e</sup> avenue / Ginette Cadieux / lot 2 921 476**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'une nouvelle habitation:

- une marge arrière à 2 mètres alors que la grille des usages et des normes 8860-91 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 10 mètres;
- l'empiètement d'une galerie et d'un avant-toit en cour avant à 8,8 mètres alors que l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres.

**5. 2017-00212 / 401, rue René-Lecavalier / 9306-5951 Québec inc. / lots 5 704 661 et 5 704 642**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un projet de construction de deux (2) bâtiments ayant 18 logements chacun :

Seize (16) stationnements en tandem alors que l'article 260, paragraphe 6 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit que l'aire de stationnement doit être aménagée de telle sorte que les véhicules puissent y entrer et sortir sans nécessiter le déplacement de véhicules.

**6. 2017-00276 / 2875, côte de Terrebonne / Daniel Chapleau / lot 5 216 498**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but de construire un bâtiment accessoire:

- l'augmentation de la dimension du garage à 106,3 mètres carrés alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 75 mètres carrés;
- l'augmentation de la hauteur du bâtiment à 4,85 mètres alors que l'article 114 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 4,5 mètres.

**7. 2017-00304 / 3780, côte de Terrebonne / Nadia Tucci / lot 2 122 026**

**QUE** le conseil municipal autorise, dans le but d'agrandir la résidence, la réduction de la marge arrière à 0,67 mètre alors que la grille des usages et des normes 9161-16 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale de 7,5 mètres.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 308-08-2017**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet et du 8 août 2017, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier  
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 5 juillet et du 8 août 2017 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 39 :

**1. 2017-00252 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage  
260, 15<sup>e</sup> avenue / lot 2 921 476  
Ginette Cadieux**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Mme Ginette Cadieux et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ, Civitas, le tout identifié « Annexe 2017-00252 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que la demande 2017-00251 au comité de démolition soit approuvée;
- Que le certificat de démolition soit émis;
- Que la demande 2017-00253 de dérogation mineure soit approuvée;
- Qu'une installation sanitaire existante ou future soit présente sur le terrain et respecte les exigences du règlement sur l'évacuation des eaux usées pour les résidences isolées (Q2 r22).

- 2. 2017-00160    Projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée avec garage  
401, rue René-Lecavalier / lots 5 704 661 et 5 704 642  
9306-5951 Québec inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Luc Denis Architecte et le plan d'implantation réalisé par Luc Denis Architecte, le tout identifié « Annexe 2017-00160 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la dérogation mineure 2017-00212 soit accordée.
2. Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a) Pour la construction des bâtiments : un montant de 100 000\$;
  - b) Pour l'aménagement paysager : un montant de 5 000\$.

- 3. 2017-00275    Projet de construction d'un garage détaché  
2875, côte de Terrebonne / lot 5 216 498  
Daniel Chapleau**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Lalancette Architecture et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00275 ».

- 4. 2017-00303    Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel  
3780, côte de Terrebonne / lot 2 122 026  
Nadia Tucci**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Daniel Gauthier, le tout identifié « Annexe 2017-00303 ».

- 5. 2017-00397    Projet d'agrandissement résidentiel  
356, rue du Campagnol / lot 4 301 528  
Louis-Gabriel Lafontaine**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Plan Concept IL, le tout identifié « Annexe 2017-00397 ».

- 6. 2017-00358    Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel  
1874, rang Charles-Aubert / lot 2 913 333  
Claire Messier**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Claire Messier, le tout identifié « Annexe 2017-00358 ».

7. **2017-00357** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**  
**4309, rue Clément / lot 1 946 891**  
**Raymond Boily**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Raymond Boily, le tout identifié « Annexe 2017-00357 ».

8. **2017-00401** **Projet de reconfirmer l'implantation du bâtiment principal de type résidentiel**  
**712, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 471**  
**Rahim Piarali**

**QUE** le conseil municipal autorise l'implantation réelle selon le plan réalisé par M. Benoit Rochon, arpenteur-géomètre, en date du 1<sup>er</sup> mai 2017, le tout identifié « Annexe 2017-00401 ».

9. **2017-00367** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type industriel**  
**2171, boulevard des Entreprises / lot**  
**3 148 956**  
**7943032 Canada inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de transformation extérieure industrielle selon le plan réalisé par Groupe Somac, le tout identifié « Annexe 2017-00367 ».

10. **2017-00355** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**  
**775, rue Ephraïm-Raymond / lot 2 442 047**  
**Guillaume Trudel-Mercier**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Guillaume Trudel-Mercier, le tout identifié « Annexe 2017-00355 ».

11. **2017-00342** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale avec garage**  
**Rue de l'Érable-Noir / lot 4 301 543**  
**Construction Thibodeau Godmer**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Plans Design et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe 2017-00342 ».

12. **2017-00356** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage**  
**Rue des Joyaux / lot 1 890 106**  
**Annie Vincent**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans et élévations réalisés par Mme Nathalie Duguay, la planche des matériaux réalisée par Mme Annie Vincent et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe 2017-00356 », et ce, à la condition suivante :

- Qu'un rapport de professionnel attestant de la conformité d'une installation sanitaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2r22) soit remis à la municipalité.

**13. 2017-00318    Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel  
3381, rue Lauzon / lot 1 891 222  
Jean-Philip Hanchay**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Jean-Philip Hanchay, le tout identifié « Annexe 2017-00318 ».

**14. 2017-00402    Projet de rénovation extérieure résidentielle  
201, rue Léon-Martel / lot 2 439 130  
Aurore Lesire**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Aurore Lesire en date du 1<sup>er</sup> août 2017, le tout identifié « Annexe 2017-00402 ».

**15. 2017-00395    Projet de rénovation extérieure résidentielle  
596, rue Léon-Martel / lot 2 440 655  
Pierre Pivet Bernard**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Pierre Pivet Bernard en date du 26 juillet 2017, le tout identifié « Annexe 2017-00395 », et ce, à la condition suivante :

- Que les balcons et escaliers soient de la même matérialité et de la même couleur que les balcons et escaliers du bâtiment partageant le mur mitoyen (588-590, rue Léon-Martel, lot 2 440 654).

**16. 2017-00335    Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage  
3360, montée Major / lot 1 891 743  
Mathieu Tremblay**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans, élévations réalisés par M. Francis St-Georges, la planche des matériaux réalisée par M. Mathieu Tremblay et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00335 », et ce, à la condition suivante :

- Qu'un rapport de professionnel attestant de la conformité d'une installation sanitaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2 r22) soit remis à la municipalité.

- 17. 2017-00387    Projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle  
3700, rue Pascal-Gagnon / lots 2 122 308 et 2 400 689  
Aspect Construction**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par TLA Architectes et le plan d'implantation réalisé par TLA Architectes, le tout identifié « Annexe 2017-00387 », et ce, à la condition suivante :

1.       Qu'une garantie financière soit déposée :
  - a.       Pour la construction du bâtiment : un montant de 58 750\$;
  - b.       Pour l'aménagement paysager : un montant équivalent à 25% de la valeur de l'aménagement paysager tout en respectant un minimum de 1 000\$.

- 18. 2017-00361    Projet d'affichage commercial « Évoilà5 »  
216, montée des Pionniers / lots 3 523 185 et 3 523 187  
Les Designs Brillant**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Évoilà5 » selon le plan réalisé par Les Designs Brillant, le tout identifié « Annexe 2017-00361 ».

- 19. 2017-00377    Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel  
112, croissant René-Goulet / lot 1 950 380  
Alexandre Lamarre**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Robert Constantin, le tout identifié « Annexe 2017-00377 ».

- 20. 2017-00370    Projet de construction multifamiliale avec garage (6 logements)  
619, rue René-Lecavalier / lots 5 664 885, 5 664 884 et 5 408 769  
Habitations Urbanova inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Luc Denis, architecte, et le plan d'implantation réalisé par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié « Annexe 2017-00370 », et ce, aux conditions suivantes :

- Que les plans finaux relativement à la gestion des eaux pluviales soient déposés, et ce, préalablement à l'émission du permis de construction;
- Que le stationnement soit conforme au règlement de zonage en vigueur lors du dépôt de la demande de permis de construction.

**21. 2017-00374    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale isolée sans garage  
Rue Robinson / lot 1 891 611  
Geneviève Demers**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans et élévations réalisés par M. Stéphane Charbonneau et le plan d'implantation réalisé par M. Gilles Dupont, le tout identifié « Annexe 2017-00374 », et ce, à la condition suivante :

- Que l'empiétement de la galerie en cour avant n'excède pas 2 mètres.

**22. 2017-00381    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale isolée avec garage  
Chemin Saint-Charles / lot 5 714 796  
Guy Aubry**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage détaché selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe 2017-00381 ».

**23. 2017-00382    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale avec garage et uniplex  
Chemin Saint-Charles / lot 1 947 483  
Gabriel Bibeau**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage et logement uniplex selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Mme Caroline Lacombe et le plan d'implantation réalisé par M. Normand Fournier, le tout identifié « Annexe 2017-00382 ».

**24. 2017-00360    Projet d'agrandissement d'un immeuble  
d'hébergement pour personnes âgées (8  
chambres)  
2511, chemin Saint-Charles / lots 3 631 056  
et 1 948 433  
Luciano Lasenzanero**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation d'hébergement selon le plan réalisé par Mme Alexandra David-Dumont, le tout identifié « Annexe 2017-00360 », et ce, aux conditions suivantes :

1. L'utilisation d'un clin de bois véritable en façade;
2. Retirer les clés de voutes au-dessus des fenêtres de la partie existante.

**25. 2017-00371    Projet de construction d'une habitation  
unifamiliale intergénérationnelle avec  
garage  
2797, chemin Saint-Charles / lot 1 947 801  
Réjean Venne**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale intergénérationnelle avec un garage détaché selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Tech Design et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00371 ».

- 26. 2017-00330** **Projet de rénovation extérieure d'un immeuble de type résidentiel**  
**4390, chemin Saint-Charles / lot 1 946 437**  
**Chantal Lavertu**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle et de garage isolé selon le plan réalisé par Mme Chantal Lavertu, le tout identifié « Annexe 2017-00330 ».

- 27. 2017-00312** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**  
**203, rue Sainte-Marie / lot 2 441 837**  
**Restaurant Bygs Smoked Meat inc.**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager commercial selon le plan réalisé par M. Yvon Fréchette, le tout identifié « Annexe 2017-00312 ».

- 28. 2017-00369** **Projet de rénovation extérieure résidentielle**  
**1032, rue Saint-Louis / lot 2 438 867**  
**Marilyne Bergeron-Bastien**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Marilyne Bergeron-Bastien en date du 19 juillet 2017, le tout identifié « Annexe 2017-00369 ».

- 29. 2017-00349** **Projet de construction d'un garage de type résidentiel**  
**1044, rue Saint-Louis / lot 2 438 864**  
**Alain Hébert**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché et d'un muret de soutènement selon le plan réalisé par M. Alain Hébert, le tout identifié « Annexe 2017-00349 ».

- 30. 2017-00351** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type commercial**  
**803, rue Saint-Pierre / lots 2 439 034 et 2 439 030**  
**Bistro McTavish**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure commerciale selon le plan réalisé par M. Maxime Laforest, le tout identifié « Annexe 2017-00351 ».

- 31. 2017-00331** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**  
**694, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 027**  
**Hamelin Architecture**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Jonathan Hamelin, le tout identifié « Annexe 2017-00331 ».

- 32. 2017-00338**    **Projet d'affichage commercial**  
**« Dépanneur Servi-Soir »**  
**786, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 019**  
**Daniel Grondin**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Dépanneur Servi-Soir » selon le plan réalisé par Enseignes CMD, le tout identifié « Annexe 2017-00338 », et ce, à la condition suivante :

- Que l'enseigne détachée soit enlevée.

- 33. 2017-00372**    **Projet d'affichage commercial « IGA Extra-Famille Proulx »**  
**675, boulevard des Seigneurs / lots**  
**2 440 713, 2 916 656 et 2 440 718**  
**International Néon**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « IGA Extra-Famille Proulx » selon le plan réalisé par International Néon, le tout identifié « Annexe 2017-00372 ».

- 34. 2017-00364**    **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale isolée sans garage**  
**4980, rue du Sépale / lot 3 496 762**  
**Antonio Ruzzo**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans et élévations réalisés par M. Pierre Bolduc, la planche des matériaux réalisée par M. Antonio Ruzzo et le plan d'implantation réalisé par M. Pierre Bolduc, le tout identifié « Annexe 2017-00364 ».

- 35. 2017-00368**    **Projet de construction d'une habitation**  
**unifamiliale isolée avec garage**  
**Côte de Terrebonne / lot 2 921 365**  
**Yvon Duclos**

**QUE** le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par M. Alain Gamache, le tout identifié « Annexe 2017-00368 ».

- 36. 2017-00326**    **Projet de rénovation extérieure de**  
**l'immeuble de type résidentiel**  
**804, boulevard de Terrebonne / lot**  
**2 916 118**  
**Éric Lussier**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Éric Lussier, le tout identifié « Annexe 2017-00326 ».

- 37. 2017-00380    Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel  
175, rue Thomas-Lapointe / lot 2 441 622  
Janie Chalifour**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Alexandra David-Dumont, le tout identifié « Annexe 2017-00380 ».

- 38. 2017-00339    Projet d'aménagement paysager (muret de soutènement) de deux immeubles de type résidentiel  
904, rue de Villieu / lot 2 121 272  
Roger Cournoyer**

**QUE** le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager (muret de soutènement) pour les 904 et 912, de Villieu, selon le plan réalisé par Jinca experts-conseils, le tout identifié « Annexe 2017-00339 ».

- 39. 2017-00341    Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel  
925, rue de Villieu / lot 2 121 145  
Geneviève Bélisle**

**QUE** le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Geneviève Bélisle, le tout identifié « Annexe 2017-00341 ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       309-08-2017**

**PROPOSÉ PAR :         André Fontaine**

**APPUYÉ PAR :         Frédéric Asselin**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la demande d'usage conditionnel, en vertu du règlement numéro 1006, et suite à sa publication en date du 26 juillet 2017, autorise pour l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 440 396 du cadastre du Québec, le remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis (salle de réception) par l'usage « service de bien-être et de charité ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO :       310-08-2017**

**PROPOSÉ PAR :         Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR :         Serge Gagnon**

**QUE** le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages de «classe B - multifamiliale 2 logements » et de « classe C – multifamiliale 3 logements » du groupe « H : Habitation » dans les zones 8260-35 et 8260-68 et de retirer les usages commerciaux dans la zone 8260-68 (rang Saint-François), soit adopté sous le numéro 1001-273.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

#### **CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-038**

Le maire, Monsieur Stéphane Berthe, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

**RÉSOLUTION NO :** 311-08-2017

**PROPOSÉ PAR :** Réal Leclerc

**APPUYÉ PAR :** Serge Gagnon

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'appliquer à la zone 8260-68 les dispositions applicables à la requalification du rang Saint-François, soit adopté sous le numéro 1005-038.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

### **ADOPTÉ**

#### **CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-039**

Le maire, Monsieur Stéphane Berthe, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent le projet de règlement et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

**RÉSOLUTION NO :** 312-08-2017

**PROPOSÉ PAR :** Claire Messier

**APPUYÉ PAR :** Réal Leclerc

**QUE** le règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus, soit adopté sous le numéro 1005-039.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 313-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Claire Messier**

**APPUYÉ PAR : Réal Leclerc**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-274 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones 9066-07, 9066-71, 9165-17, 9165-53, 9564-20, 9564-32, 9564-43, de déterminer les normes applicables et d'uniformiser la superficie minimale d'implantation pour ces usages.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 314-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-899-REC du comité exécutif du 9 août 2017, appuie le projet multiclientèle de 135 logements communautaires de type « clé en main » dans le pôle de la Croisée urbaine, en partenariat avec le Réseau Sélection.

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à contribuer financièrement à un montant équivalent à 15% des coûts maximums admissibles prévus au programme AccèsLogis Québec, conditionnellement au remboursement de cette somme par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

**QUE** la résolution du conseil municipal soit conditionnelle à l'obtention d'un financement récurrent par les organismes communautaires suivants :

- La HUTTE – Hébergement d'urgence (12 studios);
- Habitat Jeunesse (12 logements);
- Comité de ressources pour les jeunes familles (4 logements);
- Les Amandiers (12 logements);
- Dysphasie Lanaudière (3 logements).

**QUE** l'Office municipal d'habitation de Terrebonne soit et est mandaté à signer une lettre d'intention avec Réseau Sélection en vue de l'acquisition d'un bâtiment abritant 135 unités de logements réalisées sous la forme d'un projet « clé en main ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO: 315-08-2017**

**ATTENDU** l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

**ATTENDU QUE** les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 14 août 2017 au 13 août 2018, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Association du Hockey Mineur de Terrebonne Inc.	B1
École de Karaté Shingitaï de La Plaine	B1
Association Québécoise de Loisirs Folkloriques – Région Rive Nord	B4
Club de Scrabble Les Lettres de Mon Moulin	B4
Fondation bon matin Jeannine Cossette	C1
Association de parents d'enfant trisomique - 21 Lanaudière	D1
Association des devenus sourds et malentendants du Québec	D1
Association des Personnes Handicapées Visuelles de Lanaudière	D1
La Rose Bleue, Association de personnes handicapées Les Moulins	D1
Parrainage civique Lanaudière	D1
Société de l'autisme région Lanaudière	D1
Mouvement Organisé des Mères Solidaires (M.O.M.S.)	D3
Albatros 14 Lanaudière Inc.	D4
Association Panda – MRC Les Moulins	D4
Calacs La Chrysalide	D4
Centre de F.A.M. des Moulins	D4
L'Avenue Justice Alternative	D4
Regroup'Elles Inc.	D4
Société Alzheimer de Lanaudière	D4
Société Canadienne de la Sclérose en plaques section Lanaudière	D4
Vaisseau d'Or des Moulins	D4
Hébergement d'urgence Terrebonne	D5
Office Municipal d'Habitation de Terrebonne	D5
Association d'artisans de Terrebonne	E1
Société d'horticulture et d'écologie des Moulins	G1
Voix des Moulins	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

**QU'**un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO: 316-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-945-REC du comité exécutif du 9 août 2017, accorde une subvention aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Les Amis de Lamater.</b> projet TOUTOU	1 500
<b>Club de gymnastique Viagym</b> achat d'équipement de gymnastique et de trampoline	2 000
<b>Organisation du hockey féminin de Lanaudière</b> achat de chandails, gourdes et rondelles	250
<b>Cercle des fermières de La Plaine</b> reviviscence de l'équipement de tissage et adaptation des nouveaux locaux	618
<b>Association des travaux publics d'Amérique (APTA)</b> tournoi annuel de hockey intermunicipal de l'APTA	2 500
<b>Club d'aviron de Terrebonne</b> championnat québécois d'aviron en salle 2018	2 000
<b>Club de plongeon Camo</b> fête anniversaire familiale	200

**QUE** lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0263 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 317-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-896-REC, adopte la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace » de la Ville de Terrebonne.

Cette politique, en lien avec le soutien physique accordé par la Ville aux organismes reconnus, fait partie de la « Politique de soutien à la vie associative ».

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 318-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

Suivant la recommandation CE-2017-867-REC du comité exécutif du 11 juillet 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2017-01 à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. concernant les jours fériés à la Direction de l'incendie.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 319-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

Suivant la recommandation CE-2017-915-REC du comité exécutif du 9 août 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la signature de la lettre d'entente numéro 2017-13 à intervenir avec La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. reconnaissant l'invalidité d'une employée.

#### **ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 320-08-2017**

**ATTENDU QUE** le mandat de la vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, Mme Claire Caron, se termine le 24 octobre 2017 ;

**ATTENDU** la résolution du conseil municipal numéro 111-03-2017, adoptée le 13 mars 2017, autorisant le déclenchement du processus de dotation pour le remplacement du poste de vérificateur général et la formation d'un comité de sélection ;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Sonya Guilbault à titre de vérificatrice générale pour un mandat de sept (7) ans;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-918-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Mme Sonya Guilbault à titre de vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, à compter du 25 octobre 2017, et ce, jusqu'au 24 octobre 2024.

**QUE** Madame Guilbault soit nommée membre du bureau du vérificateur général à compter du 16 octobre 2017 aux conditions prévues à son contrat de travail.

**QUE** le maire ou le maire-suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat de travail à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Mme Sonya Guilbault, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 321-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-894-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Interdiction de stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'entrée charretière du complexe résidentiel pour retraités Floréa, sur la rue d'Angora.
2. Interdiction de stationnement du côté nord de la rue d'Angora, à l'intersection de la rue de l'Opinaca;
3. Interdiction de stationnement des deux (2) côtés de la chaussée dans la courbe de la rue Jean-Rivet.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 322-08-2017**

**ATTENDU** la résolution numéro 2017-05-242 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion lors de la séance extraordinaire du 23 mai 2017 adoptant le règlement numéro 972 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils, lequel a été transmis pour approbation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports (MTMDET), conformément à l'article 627 du *Code de la sécurité routière* ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Bois-des-Filion, dans une lettre datée du 29 mai 2017, demande à la Ville de Terrebonne une résolution d'appui à son règlement sur la circulation des véhicules lourds ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 972 de la Ville de Bois-des-Filion vise notamment à interdire la circulation de poids lourds sur la montée Gagnon et ses accès ;

**ATTENDU QUE** cette interdiction ne s'applique pas aux camions et aux véhicules-outils qui doivent effectuer une livraison locale ;

**ATTENDU QUE** la livraison locale implique la nécessité d'effectuer les tâches suivantes :

- Prendre ou livrer un bien
- Fournir un service
- Exécuter un travail
- Faire réparer le véhicule
- Conduire le véhicule à son point d'attache

**ATTENDU QUE** le plan faisant référence au règlement municipal numéro 972 de la Ville de Bois-des-Filion est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-891-REC du comité exécutif du 9 août 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la Ville de Bois-des-Filion dans le cadre de l'adoption de son règlement numéro 972 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 323-08-2017**

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville avait initié en 2011, en prévision du développement du quartier Chambéry, une modification à son règlement sur la circulation des véhicules lourds de façon à canaliser sur une route bien précise le passage des véhicules devant accéder à ce secteur par les territoires de Terrebonne et Lorraine;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lorraine, à l'époque, avait refusé de donner son accord à une route de camionnage sur le rang Saint-François, entre la montée Gagnon et le boulevard Chambéry;

**ATTENDU QUE** la Ville de Lorraine est aujourd'hui prête à donner son appui à la route de camionnage proposée;

**ATTENDU QUE** la Ville de Blainville sollicite une résolution d'appui de la Ville de Terrebonne afin de la transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) pour approbation;

**ATTENDU QUE** la seule exigence de la Ville de Terrebonne est de faire en sorte que les poids lourds continuent d'emprunter la rue Armand-Bombardier dans le parc industriel de Terrebonne ouest plutôt que la montée Gagnon en direction nord;

**ATTENDU QUE** la *carte 2 - Réseau de camionnage avec entente* de la Ville de Blainville respecte les besoins exprimés par la Ville de Terrebonne, carte jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** cette route de camionnage vise strictement à desservir le quartier Chambéry à Blainville, le temps de son développement, et que le tracé pourra être abandonné par la suite;

**ATTENDU** la recommandation CE-2017-892-REC du comité exécutif du 9 août 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Clermont Lévesque**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la Ville de Blainville pour la modification proposée à son règlement sur les véhicules lourds concernant la route de camionnage donnant accès au quartier en développement Chambéry.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 324-08-2017**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---